



ALRIX
— SUISSE - FRANCE —
CONSULTING



Les principes clés des
réglementations appliqués à
votre secteur !

Comment se mettre en conformité à la nouvelle Loi suisse sur la protection des données personnelles dans le secteur de l'hôtellerie.

Il est essentiel que les responsables de traitement (Direction des établissements hôteliers) soient préparés à cette nouvelle réglementation.

• COMPRENDRE LES ENJEUX

La mise en conformité LPD/RGPD appliquée au secteur de l'hôtellerie comprend les activités spécifiques liées à la gestion des réservations de chambres, mais également aux activités connexes telles que la restauration, les ventes additionnelles (visites, ateliers, etc.) ou encore la location de salles de séminaires et plus récemment d'espaces de travail de type Wework.

• OBTENIR DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Obtenir des solutions concrètes, selon votre type d'établissement et type d'activité, immédiatement applicables au sein de l'établissement par le manager mais également chacun des réceptionnistes, revenue manager, DRH, serveurs, techniciens de nettoyage, avec pour objectif de mettre votre hôtel en conformité aux réglementations.

Les 5 piliers de la mise en conformité

- Documenter et tenir un registre
- Gérer les données de façon raisonnée
- Répondre aux droits des clients et des salariés
- Cadrer ses sous-traitants et le transferts des données
- Sécuriser les données des clients et des salariés

Alix Consulting vous accompagne dans la transition vers ce cadre juridique pour votre mise en conformité avec nos consultants experts et certifiés.



Augmentez la
confiance de
vos clients !

Mise en conformité LPD/RGPD pour le secteur hôtelier.

Depuis le 25 septembre 2020, le projet de la révision de la Loi Suisse sur la protection des données (LPD) a abouti et impose d'ici le second semestre 2022 les entreprises à s'y conformer. Cette loi vise à renforcer l'importance de la protection des données personnelles auprès de ceux qui les traitent et à responsabiliser les entreprises.

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) lui, effectif depuis le 25 mai 2018, a également été une étape majeure puisque ses dispositions sont applicables dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne par l'ensemble des organismes dans le monde qui fournissent des biens ou des services, payant ou non, à des citoyens européens, ainsi que celles qui enregistrent, hébergent et manipulent des données personnelles de résidents européens. Le secteur hôtelier est donc directement concerné par ces deux réglementations.

Accompagnement de la mise en conformité pour l'Hôtellerie délivré en 2 phases.



Phase 1 : Diagnostic



Phase 2 : Accompagnement



Nos conseillers à la protection des données personnelles (DPO) sont certifiés par le Bureau Veritas ®



Visitez notre site internet alrix.ch et contactez-nous via notre formulaire de contact pour obtenir une offre de services.